

Image not found or type unknown



GAV garde des effets personnelle

Par Nanahdoh, le 16/01/2020 à 18:35

Bonjour,

Mon fils à été en GAV pour des fait de récoltes de données de 2017 à 2018 ils lui ont confisqué son PC, ce qui semble normal, mais aussi son nouveau smartphone neuf acheté en octobre 2019, après sa GAV ils ont refusé de lui rendre, prétextant une punition. Donc smartphone, carte SIM et toutes les données personnelles, lui ont été confisqué. Es ce légal ?